

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
📠 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 06 AVRIL 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT ET LE SIX AVRIL, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, Mme Monique LEFEVER, Mme Laure PASQUIER, Mme Brigitte PASQUIER.

Absents :

M. Marc-Antoine PASQUIER ; M. Franck CHEVALLIER ; M. Frédéric JULLIARD qui donne procuration à Mme Chantal PASQUIER.

Secrétaire de séance : Mme Claude CARRAZ

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2018

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières ainsi que les bases d'imposition notifiées pour l'année 2018.

Elle fait également connaître le montant des allocations compensatrices figurant au cadre III de l'état dont il s'agit et dont le montant s'élève à 3 035 Euros.

Elle invite le Conseil Municipal à émettre son avis sur les taux à appliquer pour l'année 2018.

*Le Conseil Municipal,
Vu l'état qui lui est soumis,
Où l'exposé de Madame le Maire,
A l'unanimité,*

➤ **VOTE pour l'année 2018 les taux des 3 bases d'imposition :**

 Taxe d'habitation :	2,84 %
 Taxe foncier (bâti) :	7,78 %
 Taxe foncier (non bâti) :	51,14 %

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement :** 3 089 649,00 €
- **Section d'investissement :** 5 663 627,38 €

BUDGET PRIMITIF 2018 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget primitif de l'exercice 2018 du service public d'assainissement et de distribution d'eau potable qui s'équilibre comme suit :

- **Section d'exploitation :** **480 193,17 €**
- **Section d'investissement :** **357 478,51 €**

PROGRAMME 2018 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 02 février 2018, le Conseil Municipal l'a chargée d'établir une demande en vue de permettre l'élargissement de la piste située entre le lac de Pramol et la station des Karellis pour passer d'une largeur moyenne de 7 à 10 mètres. Pour permettre ces travaux, il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à faire les démarches en vue des opérations de défrichement des parties de parcelles ci-après :

	Parcelle	Surface à défricher (ha)
Forêt de Montriche-Albanne	OM-1547	0.4105
Forêt de Montriche-Albanne	OC-0029	0.2096
Forêt de Valloire	OM-0001	0.049
Forêt de Valloire	OC-0027	0.1341

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires en vue des opérations de défrichement.

SUBVENTIONS 2018

ACCA MONTRICHER	90
ACCUEIL EDUCATIF DE MAURIENNE	90
ALBANNE, MON VILLAGE	90
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	90
AMICALE LAIQUE DE ST JULIEN MONTDENIS	90
ASSOCIATION FRANCAISE DE SCLEROSE EN PLAQUES	90
ASSOCIATION MONTAGNE LOISIRS DECOUVERTE V.T.T.	90
ASSOCIATIONS DES PARALYSES DE FRANCE	90
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE	170
ASSOCIATION SKIBAM	90
BIBLIOTHEQUE S/C MONTRICHER AUTREFOIS	400
CAM RUGBY	90
CAP ET HANDICAP VALLEE DE LA MAURIENNE	90
CLUB DES SPORTS DE MONTRICHER	12 000
ASSOCIATION CORDES ET PICS	7 000
FONDATION DU PATRIMOINE	90

FOOTBALL CLUB DE VILLARDONDRAN	90
HANDISPORT DE SAVOIE	90
LA PISTE EN HERBE	90
LE PIED A L'ETRIEL	90
LE SOUVENIR FRANCAIS	90
LES AMIS DU BON TEMPS	90
LES BLEUETS DE MAURIENNE	90
MAURIENNE ESCALADE	90
ASSOCIATION « PAR LES SIGNES »	90
REGUL MATOUS	90
SOLID'ART MAURIENNE	90
SPORT ET HANDICAP DE MAURIENNE	90
SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE DE MAURIENNE	90
UNION ATHLETIQUE DE MAURIENNE	90
VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE POUR UN ELEVE DU LYCEE PAUL HEROULT	85

**Subvention déjà versée et sur laquelle il y a eu une délibération.*

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de trois demandes de subventions : deux demandes concernent des élèves du collège Maurienne pour un voyage en Italie et une demande concerne l'Association des parents d'élèves de la maternelle des Chaudannes, « Les Bambins ». Le Conseil Municipal décide le versement à chaque élève de la somme de 85 Euros et de 90 Euros pour l'Association « Les Bambins ».

RECOUVREMENT DES 3% AUPRES DE LA REGIE AUTONOME DES REMONTEES MECANIQUES DE MONTRICHER-ALBANNE

Madame le Maire présente à l'Assemblée le calcul des 3 % sur les recettes de fonctionnement de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de MONTRICHER-ALBANNE-LES KARELLIS.

Elle invite le Conseil Municipal à émettre son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

 **APPROUVE** le calcul des 3 % sur les recettes de fonctionnement de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de MONTRICHER-ALBANNE-LES KARELLIS qui s'élèvent à la somme de **104 505,41 €**.

 **DIT** que pour l'année 2018, cette somme sera mise en recouvrement auprès de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de MONTRICHER-ALBANNE-LES KARELLIS.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ AYANT POUR OBJET LES ETUDES EN VUE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle que le mode de passation de ce marché public est effectué selon la procédure adaptée en application de l'article 26 du code des marchés publics.

Madame le Maire expose que le dépouillement des candidatures et des offres a été effectué le lundi 26 mars 2018 à 14h30. Pour donner suite à ce dépouillement, 3 cabinets ont été retenus en vue de passer un entretien de présentation du projet qui s'est tenu le vendredi 30 mars 2018, il s'agit des cabinets ATELIER 2 (en groupement avec AGRESTIS) ; ESPACES ET MUTATIONS (en groupement avec MONT'ALPE) et EPODE SAS.

Madame le Maire présente le résultat du dépouillement et des auditions :

- Le cabinet **EPODE SAS** est retenu pour un montant total **H.T. de 43 512,50 €uros** dont 39 612,50 €uros H.T. pour la tranche ferme et 3 900,00 €uros H.T. pour la tranche conditionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

■ **ATTRIBUE** le marché de prestations intellectuelles d'études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE au cabinet **EPODE SAS** sis 44, rue Charles Montreuil – 73000 CHAMBERY, représenté par Monsieur SAUSSAC Fabrice, Président pour **un montant total H.T. de 43 512,50 €uros** dont 39 612,50 €uros H.T. pour la tranche ferme et 3 900,00 €uros H.T. pour la tranche conditionnelle **soit un total T.T.C. de 52 215,00 €uros.**

■ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché.

■ **CONFIRME** que cette dépense est inscrite au Budget Primitif Communal 2018 en dépense d'investissement au compte 202.

BATIMENT « LES BALCONS DE MAURIENNE » : CHANGEMENT DE DESTINATAIRE DU BAIL ET DU GESTIONNAIRE DU VILLAGE VACANCES AU PROFIT DE V.T.F.

Madame le Maire rappelle qu'un bail emphytéotique entre la Commune de Montricher-Albanne et les Associations Léo Lagrange Centre Est (ex Etablissement Régional Léo Lagrange Rhône-Alpes Auvergne) et Arc en Ciel a été signé le 05 novembre 1976 pour l'immeuble sis « Plan de la Tanna » sur les parcelles cadastrées C-938 ; C-939 ; C-940 ; C-853 et C-946 à la Station Les Karellis.

L'immeuble objet du bail emphytéotique sur lequel un bâtiment est situé regroupe les villages vacances « Les Balcons de Maurienne » régit par l'Association Léo Lagrange Centre Est et « Arc en Ciel » régie par l'Association du même nom.

Aujourd'hui, Léo Lagrange Centre Est souhaiterait céder la gestion du village vacances « Les Balcons de Maurienne » à V.T.F., Association représentée par Monsieur Franck NOEL, Directeur Général de VTF sise 47, rue de l'ancien hôpital – 57100 THIONVILLE.

Madame le Maire expose que ce changement de gestionnaire induit le transfert du bail emphytéotique à V.T.F. pour la période restant à courir soit 57 ans. Il convient donc de signer un nouveau bail emphytéotique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ✚ **APPROUVE** le changement de gestionnaire qui est actuellement l'Association Léo Lagrange Centre Est au profit de l'Association V.T.F. représentée par Monsieur Franck NOEL, Directeur Général sise 47, rue de l'ancien hôpital – 57100 THIONVILLE.
- ✚ **APPROUVE** la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Association V.T.F. pour le village vacances « Les Balcons de Maurienne » représentée par Monsieur Franck NOEL, pour la période qui reste à courir de 57 années soit jusqu'en 2075.
- ✚ **DONNE** tous les pouvoirs à Madame le Maire pour négocier les termes du bail définitif dans les intérêts de la Commune ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Maire à signer ledit bail emphytéotique ainsi tous les documents s'y rapportant.

AFFAIRES DIVERSES :

Les Blausannes :

Pour information, une demande va être faite par la SACMAC sollicitant l'accord du Conseil Municipal pour une prise d'Hypothèque sur Les Blausannes pour garantir un emprunt.

Monsieur Yves MAGNIN propose que la SACMAC s'engage également sur son patrimoine.

Le point sera débattu dans une prochaine séance du Conseil Municipal

Le Maire,

Madame Sophie VERNEY

